



**ARRETÉ MUNICIPAL**  
**PORTANT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**TRAVAUX DE RACCORDEMENT FIBRE**  
Rue des Écoles et Grand'Rue

Le Maire de la commune de HOCHSTATT,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et 2, L 2542-2 et suivants relatifs aux pouvoirs du maire ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-21-1 et R 411-25 relatifs aux pouvoirs du maire en matière de signalisation routière ;

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière ;

**VU** la demande en date du 19 juin 2025 de l'entreprise INOVANINK sollicitant une autorisation d'occuper le domaine public sur une partie de la chaussée dans la rue des Écoles et la Grand'Rue à HOCHSTATT pour des travaux de raccordement de la fibre au 6, rue des Écoles ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories pour la bonne exécution du chantier ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Du lundi 23 au mardi 24 juin 2025 inclus, la société INOVANINK est autorisée à effectuer les travaux de raccordement de la fibre pour le compte de SFR sur les voies communales rue des Écoles et Grand'Rue.

**Article 2 :** Pour des raisons de sécurité, des restrictions de circulation pourront être appliquées :

- Limitation de la vitesse à 30Km/h
- Alternat manuel par piquets K10
- Interdiction de stationner et de dépasser dans l'emprise du chantier et en approche de celui-ci
- Interdiction temporaire de circulation de tout véhicule (sauf véhicules de secours et forces de l'ordre).

**Article 3 :** Des panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise en charge du chantier pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté est notifiée à :  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH  
- La Brigade Verte de WALHEIM  
- L'entreprise INOVANINK d'ARGENTEUIL

HOCHSTATT, le 19 juin 2025

Le Maire,  
Matthieu HECKLEN

